

-AG.

Personnel et secret.
=====

Monsieur le Conseiller fédéral,

Je vous ai remis les notices que M. Chauvel avait préparées sur la neutralité suisse en cas d'agression armée en Europe. Ces papiers et les commentaires exposés de vive voix se préoccupent de l'aide à apporter à la Suisse à un moment antérieur à l'agression. Ils concluent à des conversations et ententes entre Etats-Majors suisse et étrangers avant même que l'agression ne se soit produite. La voie de la sécurité collective n'est pas examinée avec la même attention.

Bien que M. Chauvel ait toujours relevé l'intérêt personnel qu'il porte à la question de la neutralité suisse, j'ai l'impression qu'il est chargé par le Quai d'Orsay de trouver une solution pour l'intégration de la Suisse dans le système défensif de l'Europe occidentale qui serait à la fois compatible avec la conception suisse "trop étroite" de la neutralité.

J'ai donc essayé, dès le début, de poser la discussion sur un autre plan: celui de la sécurité collective et de l'ONU. Il m'est apparu, en effet, que l'initiative française devrait permettre d'aboutir à la reconnaissance de la neutralité suisse par les Nations Unies. Une discussion de l'initiative française ne pouvait et ne devait avoir de sens que si les chances d'arriver à cette reconnaissance, même au prix de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies, étaient réelles.

Les échanges de vues personnels sont terminés. Je ne puis plus m'avancer sans votre autorisation expresse. Les opinions émises de part et d'autre n'engagent en rien les gouvernements respectifs, sauf la dernière notice de l'Ambassadeur dont le texte est approuvé par le Quai d'Orsay (Maurice Schuman!).



- 2 -

Comme d'habitude, le résultat des sondages auxquels j'ai procédé à cette occasion ne donne pas tous les éléments d'appréciation désirés. Toutefois, l'Ambassadeur n'excluait pas l'appui de la France d'une demande conditionnée d'adhésion de la Suisse aux Nations Unies. Notre condition d'être libérés des dispositions du chapitre VII de la Charte lui a semblé tout à fait raisonnable, mais il a demandé néanmoins de voir un projet de texte d'une déclaration des Nations Unies reconnaissant le statut de neutralité suisse! A toutes fins utiles, j'ai demandé à M. Bind-schedler de préparer un texte et d'indiquer, dans une notice, les dispositions de la Charte et d'autres documents des Nations Unies sur lesquels nous pourrions éventuellement baser notre demande. Je vous sou mets, en annexe, cette étude. Elle suffit pour commencer, mais demande encore quelques vérifications et réflexions. Je la soumettrais volontiers à l'appréciation de M. Micheli, si vous étiez d'accord.

Si nous voulions persister dans cette voie, l'Ambassadeur prévoirait la procédure suivante:

1) Sondages à Paris et à Londres. Il est certain que nous rencontrerons un écho favorable à Paris et la discrétion nécessaire. En ce qui concerne Londres, la discrétion est assurée; nous pourrions faire les sondages directement ou alors la France pourrait y préparer le terrain. Quant à Washington, rien n'est sûr; il faudrait connaître le résultat des élections et voir quelle sera par la suite l'influence de Londres.

2) Avant de procéder aux sondages à Washington, il faudrait s'assurer de l'appui de Moscou. Les Russes savent mieux garder le secret. Or une indiscretion à Washington risquerait d'amener les Russes à prendre une attitude négative. A l'avis de l'Ambassadeur, il n'est pas du tout exclu que les Russes prennent à coeur et appuient une pareille demande suisse.

3) S'assurer par la suite de l'appui soit des pays

- 3 -

de l'Amérique latine (danger d'objection de principe!) soit de celui des pays asiatiques (danger de généralisation de la demande suisse!).

4) Présenter la demande en la basant sur les dispositions actuelles de la Charte des Nations Unies et ne pas demander des modifications à apporter à celle-ci.

Une fois l'adhésion de la Suisse acquise, l'Ambassadeur croit qu'en cas de danger pour la Suisse ou de l'agression le mécanisme des Nations Unies pourrait être mis rapidement en mouvement. Tant le Conseil de Sécurité que l'Assemblée générale des Nations Unies peuvent être convoqués dans les 24 heures, tous les pays étant représentés à New York par des délégations permanentes. Il est à prévoir qu'une alliance régionale (en l'espèce l'OTAN) serait chargée de venir en aide à la Suisse.

Il va de soi que l'Ambassadeur n'a pas pu envisager d'autre alternative que celle d'une agression par l'URSS.

1 annexe.

30.9.1952.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'L. J. ...', written over a horizontal line.